

# Commune de VITRAC SUR MONTANE

## Réunion ordinaire du conseil municipal du 05 février 2016

**PRESENTS** : Mme ANTOINE / Mme DOUHET / Mme DUMAS / Mme LAGRANGE / M. AUBESSARD / M. MALAURIE / M. MIGINIAC.

**ABSENTS EXCUSES** :

Melle STOPYRA qui donne procuration à Mme ANTOINE DUMAS  
Mme (COUTURAS) BRETON qui donne procuration à M. MALAURIE

**ABSENTS** : M. STOPYRA, M. FAURIE

Début de la réunion à 20h00

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Valérie, élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité

### **Autorisation d'engagement et de mandatement avant le vote du budget des dépenses d'investissement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif les dépenses d'investissement comme suit :

Budget commune	BP 2015	1/4
Chapitre 21	12 286,77 €	3 071,69 €
Chapitre 20	15 000,00 €	3 750,00 €
<b>Total</b>		<b>6 821,69 €</b>

et de les ventiler de la façon suivante :

- ✓ Chapitre 23 : 6 036,69 €
- ✓ Chapitre 21 : 785 €

Budget Assainissement	BP 2015	1/4
Chapitre 21	8 646,36 €	2 161,59 €

## Construction Cantine et salle périscolaire : demande de subventions état et conseil départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ sollicite les aides suivantes :

- Aide DETR 2016 sur une dépense éligible de 296 000 € HT (hors frais de MOE)

Taux 34% + 12 % de bonus développement durable soit une subvention de : 136 160 €

- Aides du Conseil Départemental au titre des années

2016 : taux 30 % d'une assiette éligible HT de 100 000 € soit une aide de 30 000 €

2017 : taux 30 % d'une assiette éligible HT de 100 000 € soit une aide de 30 000 €

2018 : taux 30 % d'une assiette éligible HT de 100 000 € soit une aide de 30 000 €

Soit un total d'aides publiques de 226 160 €, soit 70,93 % du projet HT 318 848 €

- sollicite l'autorisation de mettre en chantier ce projet avant intervention des arrêtés départementaux d'attribution des subventions.
- donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

## Construction Cantine et salle périscolaire : demande de subvention exceptionnelle au ministère de l'intérieur

M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention exceptionnelle pour la réalisation des travaux de construction du bâtiment cantine scolaire/salle périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- sollicite une subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur, la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux
- donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

## Achat de tablettes numériques pour l'école

M le Maire explique au Conseil Municipal que la directrice de l'école, dans le cadre du dispositif école numérique, souhaiterait procéder à un renouvellement partiel de son équipement informatique avec l'achat de 6 tablettes tactiles pour un montant de 1 259,40 € HT.

M. le maire indique vouloir solliciter un certain nombre de subventions auxquelles la commune peut prétendre :

\* Aide DETR

50% plafonné à 1 500 € HT:

629.70 €

\* Aide Conseil Départemental (école numérique):  
30% 377.82 €

\* Reste à la charge de la commune HT 251.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise cette démarche.

### **Réaffectation d'une parcelle cadastrale**

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'une administrée au sujet d'une erreur cadastrale sur une de ses parcelles à La Rivière. Elle serait propriétaire d'une partie de la VC5.

Elle souhaite que la commune prenne en charge les frais de réaffectation de la parcelle et participe aux frais de géomètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de ne pas prendre position avant de connaître la législation en vigueur dans ce domaine
- Charge M. le maire de procéder à toutes les formalités correspondantes

La séance fut levée à 22 heures.